

ARRETE 2025/2
DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. JEAN AILLAUD

Madame Dominique SANTONI, Présidente du Parc naturel régional du Luberon,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ;
Vu la délibération du Comité syndical n°2021CS52 du 30 septembre 2021 portant élection de la Présidente ;
Vu l'Arrêté n° 2021/07 du 18 octobre 2020 portant délégation de fonctions de la Présidente aux Vice-présidents ;
Considérant la nécessité de suppléer la Présidente Mme Dominique SANTONI, à la signature d'un acte notarié qui a lieu mercredi 22 octobre 2025 à 11h45 à Maison du Parc à Apt au nom du Parc naturel régional du Luberon ;

ARRETE

Article 1 :

En raison de l'absence de Madame Dominique SANTONI et de Mme Laure GALPIN, respectivement Présidente et Directrice du Parc naturel régional du Luberon, il est donné délégation de signature à M. Jean AILLAUD, Premier vice-président du Parc du Luberon pour :

- La vente PNR du Luberon/ Commune de Goult d'un ensemble de parcelles

Article 2 :

La Directrice du Parc naturel régional du Luberon est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse et au comptable public.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé ;

Fait à Apt le : 20/10/2025

La Présidente,



Dominique SANTONI